

1

le 28/4/25.

En ce qui concerne le projet de panneaux photovoltaïques, il me semble plus judicieux de développer ces technologies sur les toitures existantes tant bâtiments publics que particuliers afin de préserver notre garrigue. De plus on devrait de réhabiliter il y a matière à discussions.

→ Samas

Je ne suis pas opposée aux photovoltaïques mais pourquoi n'installe-t-on pas ces structures sur des parcelles communales à l'intérieur du village (les différents parkings, établissements...) au lieu de commencer à grignoter la garrigue → ce qui à ma connaissance n'a jamais été un précédent. De plus la zone sélectionnée est un ancien dépôt d'ordures ménagères. Cette zone touche une zone archéologique signalée à la DRAC par Raymond Fardieu fondateur du Cham et risque d'être détériorée.

De petits espaces photovoltaïques rependues sur le territoire montreraient une volonté de modernité et de préservation de l'existant.

*[Signature]*

12/05/2025.

La note de ce jour est essentiellement pour avoir des précisions sur :

- 1° le rapport du SDRS
- fixer la surface totale du projet PADD
- 2° le PADD qui ne semble pas être le des vices adoptés du 20 22

WOB CANCELET

*[Signature]*